

**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 06 03**  
 Prise par le Bureau de la Communauté de Communes  
Lors de sa réunion du 8 juillet 2021  
*(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD.  
**Absents** : Isabelle TESSIER, Michel REMAUD.

**Conclusion d'un bail de chasse au bénéfice de l'association des chasseurs et propriétaires du Gué-Gorand**

La Communauté de Communes a constitué sur les communes de Givrand et Saint Gilles Croix de Vie des réserves foncières dans le périmètre des zones d'activités économiques ou autres parcelles attenantes.

Ces parcelles sont louées pour partie à des exploitants agricoles dans le cadre d'une convention annuelle d'occupation précaire non soumise au statut du fermage.

La Communauté de communes, a été sollicitée par l'association des chasseurs et propriétaires du Gué-Gorand pour renouveler le droit de chasser et de passage sur les parcelles situées sur les communes de Givrand et de Saint Gilles Croix de Vie référencées ci-dessous, représentant une surface totale de 70 ha 28 a 14 ca.

**Sur la commune de GIVRAND**

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
AL 1p	Moque Souris	7013 m <sup>2</sup>
AL 4	3 Le Soleil Levant	6733 m <sup>2</sup>
B 95	Le Soleil Levant	5055 m <sup>2</sup>
B 96	Le Soleil Levant	4884 m <sup>2</sup>
B 106	La Belle Etoile	12046 m <sup>2</sup>
B 124	Tout Vents	7740 m <sup>2</sup>
B 128	Tout Vents	3411 m <sup>2</sup>
B 129	Tout Vents	3720 m <sup>2</sup>
B 130	Tout Vents	4764 m <sup>2</sup>
B 131	Tout Vents	6290 m <sup>2</sup>
B 143	Tout Vents	3877 m <sup>2</sup>
B 144	Tout Vents	5921 m <sup>2</sup>
B 145	Tout Vents	5104 m <sup>2</sup>
B 147	Tout Vents	6150 m <sup>2</sup>
B 148	Tout Vents	6611 m <sup>2</sup>
B 149	Tout Vents	11847 m <sup>2</sup>
B 190	Bois de Givrand	3928 m <sup>2</sup>
B 196	Fief de la Chaise	31364 m <sup>2</sup>
B 398	Le Petit Bois de Givrand	15630 m <sup>2</sup>
B 402	Le Grand Bois de Givrand	32185 m <sup>2</sup>
B 420	La Nouette	19087 m <sup>2</sup>
B 555	Les Chaines	5878 m <sup>2</sup>
B 556	Les Chaines	25453 m <sup>2</sup>
B 557	Les Chaines	33620 m <sup>2</sup>
B 584	Les Grandes Landes	9119 m <sup>2</sup>

B 589	Les Grandes Landes	3132 m <sup>2</sup>
B 609	Les Chaines	36061 m <sup>2</sup>
B 610	Les Chaines	53500 m <sup>2</sup>
B 611	Les Chaines	28500 m <sup>2</sup>
B 621	Moque Souris	3008 m <sup>2</sup>
B 679	Le Motteau	6990 m <sup>2</sup>
B 686	Le Motteau	41653 m <sup>2</sup>
B 780	Moulin des Martellières	14450 m <sup>2</sup>
B 965	Les Grandes Landes	17030 m <sup>2</sup>
B 996	Moque Souris	4075 m <sup>2</sup>
B 997	Moque Souris	23655 m <sup>2</sup>
B 998	Le Grenouillet	7625 m <sup>2</sup>
B 999	Le Grenouillet	3600 m <sup>2</sup>
B 1000	Le Grenouillet	9060 m <sup>2</sup>
B 1001	Le Grenouillet	10720 m <sup>2</sup>
B 1002	Moque Souris	11940 m <sup>2</sup>
B 1003	Moque Souris	4065 m <sup>2</sup>
B 1270	Tout Vents	5581 m <sup>2</sup>
B 2046 (anciennement B 1302p)	La Nouette	11118 m <sup>2</sup>
B 2048 (anciennement B 1304p)	La Nouette	16699 m <sup>2</sup>
B 1442	Le Grand Bois de Givrand	13000 m <sup>2</sup>
B 1815	Le Renseignon	16676 m <sup>2</sup>
B 1765	Bois de Givrand	18806 m <sup>2</sup>
B 1817	Le Petit Bois de Givrand	11034 m <sup>2</sup>
B 1931	Les Grandes Landes	6500 m <sup>2</sup>
B 1939	Tout Vents	4116 m <sup>2</sup>
B 1947	Les Grandes Landes	16298 m <sup>2</sup>
B 1957	Les Grandes Landes	3444 m <sup>2</sup>
B 1967	Les Grandes Landes	6165 m <sup>2</sup>
B 1998	Les Grandes Landes	12794 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>698725 m<sup>2</sup></b>

#### Sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
B 655	La Patrousse	6050 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>6050 m<sup>2</sup></b>

Il est précisé que le droit de chasse appartient au propriétaire de terre et qu'il est le seul à pouvoir accorder le droit de chasser à un tiers. Ce droit de chasser peut être contracté librement par le biais d'un bail de chasse pour une durée déterminée avec un loyer annuel pour la pratique de la chasse.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-1 et suivants et L.5211-10,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 422-1,

Vu le code civil et notamment ses articles 1726 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ou au Président,

Vu le budget 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 :** APPROUVE la conclusion d'un bail de chasse avec l'association des chasseurs et propriétaires du Gué-Gorand concernant les parcelles mentionnées au rapport, pour une nouvelle année à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, pour un montant de 3,60 € à l'hectare ;

**Article 2** : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer ledit bail de chasse et tout document en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 JUIL. 2021  
- de l'affichage le : 15 JUIL. 2021  
- de la publication sur le site  
[www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 15 JUIL. 2021

Givrand, le 13 juillet 2021

Le Président,

François BLANCHET

